Sa démonstration, [illegible], consiste principalement dans le développement de ces deux propositions : 1° faute de définition légale, on ne sait pas ce qu'est une Congrégation, et par conséquent on ne sait si les Petites-Sœurs font partie d'une Congrégation ; 2° même si elles font partie d'une Congrégation, elles ne sont pas [illegible] parce que l'article 16 ne punit pas le fait de continuer après la loi, à faire partie d'une Congrégation établie antérieurement à la loi.

Cette magistrale [illegible] a produit sur l'auditoire la plus profonde émotion.

Mardi prochain il sera entendu M° Ménard.

Procès en revendication

Hier s'est [illegible] devant la 1re Chambre du tribunal civil de Lyon le premier procès en revendication auquel donne lieu dans la région l'application de la loi contre les Congrégations.

M° Auguste Rivet soutenait la revendication [illegible] de la Communauté de Jésus-Hostie, contre le liquidateur Sestier qui avait pour avocat l'ancien ministre Thévenet.

Les débats ont montré avec quelle passion est appliquée la loi, car rarement propriété fut mieux établie, comme M° Rivet l'a établi en [illegible] des partages de famille et des titres de succession, et c'est avec raison qu'il a pu dire que tous les droits étant solidaires, c'était la question de droit de propriété lui-même qui se trouvait gravement posée.

Abordant la question juridique, M° Rivet a [illegible] démontré qu'au surplus il aurait pu se dispenser de toute justification, la loi de 1901 ne pouvant produire aucun effet rétroactif et les présomptions d'interposition de personnes édictées par elle ne concernant que l'avenir.

Après la plaidoirie de M° Thévenet, l'affaire a été renvoyée à huitaine pour les conclusions du ministère public.

Les anciens Jésuites de Sarlat

Après plaidoiries de M° Bourges et de Boysson pour MM. les abbés Mercier et Charel, anciens religieux Jésuites, le tribunal a renvoyé le prononcé de son jugement à samedi.

Poursuites contre les anciens Jésuites de Moulins

Dans son audience de demain vendredi, le tribunal correctionnel de Moulins examinera les poursuites dirigées par le Parquet contre MM. les abbés Vuilliez et Villefranche, anciens membres de la Congrégation des Jésuites, inculpés d'avoir prêché dans des églises de Moulins.

M° [illegible] défendra M. l'abbé Villefranche ; M° Robert assistera M. l'abbé Vuilliez.

LES DAMES DE CLAIRMARAIS

On se souvient que le tribunal correctionnel de Saint-Omer a, il y a quelques mois, rendu un jugement condamnant à 16 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger, la directrice de l'école libre de Clairmarais, pour avoir donné l'enseignement primaire à de jeunes enfants, alors qu'elle faisait partie, prétendait-on, d'une Congrégation non autorisée.

Six institutrices de la même école avaient été acquittées parce que la loi sur les associations ne prévoyait pas de pénalité, et ordonnait simplement la dissolution des Congrégations n'ayant pas demandé l'autorisation.

Le ministère public et les prévenues firent appel de ce jugement.

Cet appel est venu lundi devant la Cour de Douai.

Deux brillants avocats devaient prendre la parole pour les institutrices : M° Joseph Ménard, du barreau de Paris, et M° Lefebvre du Bourg, du barreau de Saint-Omer. Mais M° Joseph Ménard n'ayant pas pu venir, M° Pérenty, avoué à la Cour d'appel, a demandé, en son nom, une remise de l'affaire qui a été refusée. M° Pérenty a déclaré alors qu'il faisait défaut et les débats ont commencé. L'avocat général, M° Bouvet, qui occupait le siège du ministère public, a prononcé le réquisitoire. D'après lui, l'article 16 doit s'appliquer aux Congrégations qui n'ont pas obtenu d'autorisation.

Pour pouvoir leur faire cette application, il imagine cette fiction que les Congrégations [illegible] d'autorisation, [illegible] en fait, doivent être considérées comme ayant formé une nouvelle Congrégation. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Enfin, le ministère public a demandé la fermeture de l'école que le tribunal de Saint-Omer n'avait pas prononcée. L'arrêt a été renvoyé à huitaine. C'est la première fois que ce point de droit se présente devant une Cour d'appel, mais déjà deux tribunaux de première instance ont été saisis, celui de Saint-Omer et celui de Saint-Étienne, et ils se sont prononcés tous les deux dans le même sens.

LES OFFICIERS RETRAITÉS

L'Union centrale des officiers retraités des armées de terre et de mer a fait célébrer ce matin à l'église Sainte-Clotilde sa messe annuelle.

La cérémonie religieuse était présidée par le cardinal Perraud, évêque d'Autun ; la messe a été dite par M. l'abbé Guillemot.

On remarquait dans l'assistance plusieurs dames patronnesses, notamment Mme la générale de France, présidente, et Mme Baratier, vice-présidente, et de nombreux officiers parmi lesquels nous avons reconnu MM. les généraux Philebert, président de l'Union ; Renouard, vice-président ; Forget, Descharmes, l'intendant général Baratier, etc.

Plusieurs ministres s'étaient fait représenter, notamment les ministres de la Marine, des Colonies, des Affaires étrangères, etc., ainsi que le général Brugère et le gouverneur militaire de Paris.

Pendant la messe une quête a été faite au profit de l'œuvre.

LA VIE PARLEMENTAIRE

L'ingérence cléricale — Instituteurs mouchards — Le bureau définitif — Intolérance des groupes de gauche — La crise ministérielle — M. Brisson mandé à l'Élysée.

Enfin ! j'ai surpris l'ingérence cléricale dans ses plus ténébreuses manifestations. Hommes noirs, d'où sortez-vous ?

M. Trouillot va vous faire rentrer sous terre.

C'est en Seine-et-Oise, dans la circonscription de M. Roger-Ballu, que les curés ont troublé le plus gravement la chose publique par leurs menées antirépublicaines.

L'un d'eux n'a-t-il pas eu le cynisme de dire une messe d'actions de grâces le lendemain de l'élection ? Du moins il en est accusé, et le fait ne paraît pas invraisemblable.

Mais voici qui est plus fort :

Des jeunes filles — des enfants de Marie — ont passé les journées des 27 avril et 11 mai à faire le chemin de la croix pour obtenir de bonnes élections.

Était-ce sur le conseil de leur confesseur ? on n'en a pas la preuve absolue, mais on possède de graves présomptions.

Que dire de cet autre scandale ? La servante d'un curé aurait tenu dans un cabaret le propos suivant :

« M. le curé a promis à ses amis de leur payer une bouteille de champagne si M. Roger-Ballu était élu. »

L'effronterie de ce prêtre dépasse vraiment les limites.

S'il veut boire du champagne avec ses amis en l'honneur du nouveau député, qu'il s'enferme dans sa cave et qu'il prenne, au préalable, une servante sourde et muette.

Les dossiers électoraux sont pleins de lettres d'instituteurs qui se livrent aux dénonciations les plus bêtes et les plus basses. Les journaux locaux rendraient service à leurs compatriotes en publiant les noms et les lettres de ces mouchards volontaires.

L'instituteur de A... dénonce au sous-préfet de Lorient un cantonnier qui aurait travaillé contre M. Le Clorhec, les facteurs de X... qui « *sans pouvoir préciser*, auraient assez mal marché », le facteur auxiliaire de Z... qui aurait tenu des propos « assez méprisants » pour le parti républicain. Et le bon pédagogue ajoute : « Mais personne n'essaiera de protester, si on ne les y pousse. Comment faire ? Cela vaut-il la peine de se déranger. »

Un autre instituteur de la même circonscription écrit :

« Le curé est entré dans la salle du scrutin pendant que j'étais de garde. Déconcerté, il a regardé dehors, m'a regardé ensuite, et est sorti sans voter. » N'est-ce pas que ce double et louche regard en dit long sur les intentions du curé ?

Autre protestation émanant toujours d'un maître d'école :

« A l'occasion des Pâques, des électeurs ont été tourmentés dans le confessionnal. Le premier résultat de cette pression a été de faire quelques-uns se révolter (*sic*) contre cette promesse extorquée. La religion y a laissé un peu de son prestige. »

Ah ! le bon apôtre !

—o—

Les groupes de gauche se sont réunis hier séparément pour s'occuper de l'élection du bureau définitif. C'est aujourd'hui seulement que le choix des candidats sera arrêté par les délégués des quatre groupes. On connaît les noms de ces vingt-cinq membres. Ce sont : MM. Lockroy, Sarrien, Rabier, Dujardin-Beaumetz, Guyot-Dessaigne, Chandioux, Bérard, Eug. Étienne, Adrien Bastid, Codet, Trouillot, Cère, Muteau, Chautemps, Couzy, Mérlou, Pelletan, Berteaux, Maurice Faure, Pajot, Jaurès, Briand, de Pressensé, Calvinhac et Colliard.

Il paraît que ces délégués sont résolus à poursuivre la politique du « bloc » et à ne céder qu'une très faible partie des sièges à l'opposition. Ils n'abandonneraient qu'un siège de vice-président et deux de secrétaires gardant ainsi trois vice-présidents, six secrétaires et les trois questeurs.

On affirme que, dans ces conditions, les progressistes ne présenteraient aucun candidat.

M. Deschanel a déclaré qu'il ne sera plus candidat au fauteuil présidentiel.

Les postes de questeurs sont très recherchés parce qu'ils sont richement dotés. Les compétiteurs qui ont des chances les plus sérieuses sont MM. Rivet, Herbet, Viral, Pajot, Codet, Bernet.

Il est bon d'ajouter que M. Lechevallier, questeur sortant, progressiste, compte beaucoup d'amis personnels dans le parti radical. Sa réélection ne paraît pas du tout invraisemblable.

Il est possible, probable même, que les nationalistes, les libéraux et la droite se compteront à nouveau sur le nom de M. Gauthier (de Clagny).

—o—

M. Loubet, depuis son voyage de Russie, a pris les manières graves et un peu lentes de nos amis et alliés. Il ne paraît pas du tout pressé de dénouer la crise ministérielle.

Il n'a reçu dans la soirée d'hier que deux hommes politiques, MM. Fallières et Bourgeois.

Depuis son élection à la Chambre, M. Bourgeois a conclu qu'il était nécessaire de constituer un ministère radical.

— Parfaitement, aurait répondu le président. Vous me paraissez même tout indiqué pour cette besogne.

— Impossible ; mille regrets ! mais ma santé précaire...

— Alors qui ?

— Prenez M. Brisson.

M. Loubet, docile, a envoyé dans la soirée un mot à M. Brisson pour le prier de venir conférer avec lui ce matin même. Nous saurons tout à l'heure le résultat de cette entrevue.

A. JANNE.

Erratum. — C'est par erreur que nous avons hier, signalé l'élection de M. Boudenoot à Vervins, acquise à une voix de majorité, parmi celles qui avaient été validées mardi ; elle est au contraire, très sérieusement contestée.

RANCUNE DE BLACKBOULÉ

On nous écrit de l'Orne :

Un des battus les plus en vue des dernières élections, M. Christophle, est resté président du Comice cantonal de Juvigny-sous-Andaines (Orne).

Par suite d'un système de roulement, le concours agricole de l'arrondissement de Domfront doit se tenir en 1902, à Juvigny.

M. Christophle s'est empressé de prendre une délibération par laquelle le Comice de Juvigny *refuse le concours et les primes*, sous prétexte de défaut d'argent pour couvrir les frais d'organisation.

Le député d'une circonscription voisine, M. Gévelot, propose de prendre ces frais à sa charge.

M. Christophle et son Comice refusent toujours.

Il faut bien punir les électeurs d'avoir préféré l'honorable Dr Cachet au financier waldeckiste.

Mais Juvigny aura quand même son concours. La municipalité a voté un crédit. Une souscription grossit rapidement.

Les agriculteurs auront leurs primes, et le blackboulé sera plus honni qu'il ne l'était jusqu'à ce jour.

Sa rancune mesquine ne servira qu'à diminuer le nombre déjà restreint de ses partisans.

Maire suspendu

Depuis les élections, le préfet du Puy-de-Dôme a déjà suspendu de leurs fonctions, pour satisfaire les rancunes radicales, les maires de Saint-Germain-Lembron et d'Hermont, tous deux pourtant vieux républicains.

Il vient de leur adjoindre le maire de Chidrac, M. Passion, en fonctions depuis trente-sept ans, pour n'avoir pas réussi, bien qu'il se fût exposé pour cela à tous les dangers, à empêcher les partisans du député ministériel réélu, M. Bony-Cisternes, de cribler de coups de pierre d'abord, puis saccager, dans la nuit qui suivit l'élection, la maison d'un conseiller municipal.

L'AFFAIRE HENRY-REINACH

RÉPLIQUE DE M° DE SAINT-AUBAN

Au cours de sa plaidoirie, M° Lévi-Salle s'est déclaré prêt à prouver que Mme Bastian, dite la « voie ordinaire », a trouvé elle-même le bordereau dans une lettre adressée à M. Schwartzkoppen, un jour où elle remplaçait la concierge dans la loge de l'ambassade d'Allemagne, et qu'elle l'a fait porter au colonel Henry par son collaborateur en espionnage, le sieur Brucker.

Le colonel Henry, en le recevant, aurait tenté de le déchirer, ce que voyant, le sieur Brucker l'aurait repris et porté directement à Sandherr.

Mme Bastian et Brucker seraient prêts à en déposer.

Mme Bastien serait également prête à déposer qu'elle a été retenue, pendant toute la durée du procès de Rennes, dans une propriété à Marly-le-Roi.

MM. Schwartzkoppen et Panizzardi en déposeraient également.

A ces mots, M° de Saint-Auban s'est levé et d'une voix vibrante d'émotion s'est écrié :

« Vous persistez à mettre toute votre confiance en MM. Panizzardi et Schwartzkoppen ! Vous persistez à plaider contre des officiers français avec les futurs témoignages espérés de l'espion ennemi. Que voulez-vous que je vous dise ? Nous ne nous comprenons pas, nous n'avons pas le même cerveau, nous ne sommes pas de la même famille.

» Vous, vous demandez la lumière à l'étranger qui nous mouchards ! Moi, avec beaucoup d'autres, j'estime que le plus effroyable malheur qui puisse arriver à votre client, le vrai, M. Alfred Dreyfus, serait de voir un jour son innocence attestée par l'ennemi à la barre d'un tribunal français ; car s'il est encore un problème, le problème disparaîtrait, et si nous avions un doute, le doute s'évanouirait... »

A ce moment des applaudissements éclatent dans l'auditoire, et le président les réprime un peu vivement.

L'éminent avocat de Mme Henry a conclu ainsi :

« En réalité, qu'avez-vous fait ? Sous couleur de prouver votre affirmation vous l'avez reproduite avec cette fureur obstinée qui est toute votre dialectique. Vous avez jeté des boues nouvelles sur le crêpe de la veuve et sali encore le mort auquel vous contestez jusqu'à ses états de service ! Tenez ! vous me rappelez le Thénardier symbolique qui s'en allait sur le champ de bataille dévaliser les soldats morts... Vous, vous détroussez le cadavre de votre victime ; vous n'êtes plus même les soldats, vous êtes les Thénardiers de la guerre civile. »

M. KRUPP A BREST

Brest, 5 juin. — Il est inexact que le métallurgiste allemand Krupp doit se rendre à Brest avec une Commission d'ingénieurs électriciens, en vue de l'installation dans le port de guerre d'appareils électriques pour le compte de la marine.

C'est un nommé Georges Monier, âgé de 17 ans, ouvrier électricien rue de Cléry, à Paris, qui vient d'être arrêté ici pour escroqueries au préjudice de plusieurs restaurateurs, chez lesquels il s'était fait passer pour un envoyé de M. Krupp, qui avait fait courir ce bruit.

(*Paris-Nouvelles.*)

« Chronique de la Bonne Presse »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 5 JUIN 1902

La *Croisade de la Presse*. — Notre concours pour les Chevaliers de la *Croix*, les Pages, les distributeurs des publications de la Bonne Presse. — Les Chevaliers de Lorient. — Enquête sur la presse : la Presse russe. — Les On-dit ; Le Protectorat français et les missionnaires italiens ; l'Évêché de Laval. — Notes et Lectures : l'action des catholiques français jugée par l'historien anglais Bodley, historiographe du couronnement d'Édouard VII. — Histoire d'une résurrection dans un patronage.

Abonnement d'un an : 3 fr. — Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande : 5, rue Bayard, *Paris, VIIIe*.

AFFAIRE HUMBERT

La famille maçonnique du procureur général — Les Enfants d'Hiram garants des Humbert — Menaces de mort proférées par M. Jacquin — Les victimes de la « Rente viagère » seront remboursées.

LE CAS DE M. BULOT

« Pourquoi démissionnerais-je ? Je l'ai déjà dit et je le répète, je ne connais pas la famille Humbert ; je ne suis jamais allé chez aucun de ses membres ; aucun n'a été reçu chez moi, j'ajoute que j'aurais parfaitement pu connaître les Humbert, c'est même un hasard que je ne les aie pas fréquentés, car pas mal de magistrats sympathiques à certains journaux qui m'attaquent ont fréquenté chez eux et ont même été admis sur le pied d'une intime cordialité. »

Telle est la déclaration faite dimanche dernier par M. le procureur général Bulot à un rédacteur des *Débats*.

La *Libre Parole* publie aujourd'hui l'extrait d'une brochure qui montre que si M. Bulot était prudent quand il s'agissait de relations mondaines, il l'était moins pour ses relations maçonniques.

Cette brochure a pour titre :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

LES ENFANTS D'HIRAM

O.·. DE MELUN

ANNUAIRE

POUR 1892

En tête figure la liste des membres actifs, parmi lesquels nous relevons les noms suivants :

DAURIGNAC, rentier, 65, avenue de la Grande-Armée, Paris.

BOUTIQ, régisseur de la ferme d'Orsonville, par Melun.

HUMBERT, ancien député de Seine-et-Marne, château des Vives-Eaux, près Melun.

PARAYRE, directeur de l'*Avenir*, au château des Vives-Eaux, par Melun.

Ceci est déjà bien ; mais il y a mieux, car après la liste des membres acquis, nous trouvons la liste des garants d'amitié.

Immédiatement en tête, nous lisons :

LES DROITS DE L'HOMME (G.·. O.·.)

16, rue Cadet. — Premier lundi.

Vén.·. LUCIPIA, 142, rue Montmartre.

P. BULOT, architecte, à Melun.

J. BULOT, 23, rue de Clichy, Paris.

MICHEL HIRSCH, publiciste, 19, rue du Croissant, Paris.

PATRIE (G.·. O.·.)

16, rue Cadet. — Quatrième vendredi.

Vén.·. HUMBERT, 65, avenue de la Grande-Armée.

M. J Bulot dont il est question est le procureur général lui-même. l'autre Bulot est son frère, architecte des Humbert.

Il est donc établi que M. Bulot était en relations maçonniques avec Frédéric Humbert, Daurignac, Parayre, Boutiq.

C'est la Loge de M. Bulot et celle de M. Humbert père qui, par une singulière coïncidence, qui n'est certainement pas le fait du hasard, se sont portés « garants d'amitié » des « Enfants d'Hiram », Loge composée en majeure partie des membres de la bande Humbert.

Belle famille maçonnique ! Après cela on viendra parler de « scandale clérical » !

LES MENACES DE M. JACQUIN

Nous avons conté comment M. Jacquin, en promettant à M. Tabary, de Dunkerque, de le faire replacer à la tête du tribunal de Cambrai, était parvenu à lui faire verser 1 800 000 francs à Mme Humbert. Hier, notre confrère Henri Breton (Louis Vergoz), qui publia en 1895, dans la *Libre Parole*, une série d'articles sur l'affaire Humbert, a été entendu, au sujet de ce fait, par M. le juge Leydet.

M. Vergoz a expliqué au magistrat comment, en 1895, après la mort de son mari, Mme Tabary, s'apercevant qu'elle avait été odieusement bernée, lui écrivit une série de lettres. Dans l'une, elle déclare que M. Jacquin, pour la faire taire, l'a menacée de mort.

M. Vergoz a montré l'original de ces lettres à M. Leydet.

M. Lalou, banquier à Chantilly, gendre de Mme Tabary, introduit ensuite dans le cabinet du juge, a confirmé les déclarations de M. Vergoz.

C'est M. Lalou qui a fourni une grande partie des fonds versés aux Humbert sur les promesses de M. Jacquin. Il n'a jamais été remboursé.

Ainsi l'ancien directeur du personnel au ministère de la Justice, le président de la Ligue de l'enseignement, l'adversaire [illegible] de l'enseignement religieux, s'est rendu coupable d'un acte pour le moins aussi grave que ceux qui ont motivé l'arrestation des Langlois, des Damert, des Parmentier, des Delacherie.

NOUVELLES PHOTOGRAPHIES

Aujourd'hui, M. Leydet lancera de nouveaux mandats d'arrêt portant des photographies des inculpés reproduites d'après des portraits plus récents. On s'est aperçu, en effet, que les premiers n'étaient guère ressemblants.

Il est grand temps !

LA « RENTE VIAGÈRE »

Le président de la Chambre des notaires de Paris, M° Donon, a adressé hier la lettre suivante au directeur des affaires civiles du ministère de la Justice :

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus le double de la lettre que je viens de recevoir de M° Lanquest, notaire à Paris.

Cette lettre me paraît de nature à donner à M. le garde des sceaux les satisfactions qu'il demande, et témoigne pareille-même, chez mon confrère, d'une honorabilité que démontrera plus pleinement encore, nous osons l'espérer, l'enquête complète sollicitée par lui.

La Chambre, en sa réunion de demain, statuera sur la nomination d'une Commission spéciale demandée par M° Lanquest.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments de très haute et respectueuse considération.

Signé : DONON.

Cette lettre accompagnait la lettre suivante que M° Lanquest avait adressée à M° Donon, président de la Chambre des notaires :

Paris, le 3 juin 1902.

Monsieur le président,

Tout en protestant de la façon la plus énergique contre les imputations dont j'ai été l'objet à propos de la constitution de la *Rente viagère* et sans admettre le principe d'une responsabilité quelconque, ma conscience ne me reprochant rien, je vous ai fait connaître, il y a quelques jours, mon intention de venir en aide dans la mesure de mes facultés et avec le concours de ma famille, aux victimes d'agissements auxquels j'affirme être demeuré complètement étranger.

Il m'avait semblé qu'en présence d'une situation aussi exceptionnelle, les sentiments d'humanité devaient primer chez moi toute autre considération.

Vous m'avez fait savoir que votre Chambre approuvait ma résolution, et que la situation particulièrement intéressante des parties lésées était même de nature à déterminer notre Compagnie à me donner son concours matériel en même temps que son appui moral.

Je n'oublierai jamais les preuves de sympathie que, tous, vous m'avez manifestées en cette occasion. Vous voudrez bien, Monsieur le président, transmettre à la Chambre et à mes confrères l'expression de ma profonde gratitude et de celle de tous les miens.

Il résulte des premiers renseignements qui nous ont été fournis par le syndic de la faillite que l'excédent du passif sur l'actif de la *Rente viagère* pourra s'élever jusqu'à 3 700 000 francs, et que ce déficit met en péril le service des *Rentes viagères* créées par la Société en échange des capitaux qui lui ont été versés.

Des parents et amis dévoués m'ont, depuis hier, mis en mesure de fournir d'ici au 15 courant, et dans son intégralité si c'est nécessaire, la somme indiquée par le syndic, ce qui me permet de ne pas accepter de mes confrères le sacrifice personnel que vous m'avez offert en leur nom.

Si le concours financier de la Chambre me devient inutile, je prie néanmoins cette dernière de vouloir bien me conserver son appui en instituant, ainsi qu'elle en avait le projet, une Commission qui servira d'intermédiaire entre moi et le syndic de la faillite ou les crédi-rentiers, à l'effet d'examiner la situation des créanciers, de rechercher les moyens et voies à suivre, pour arriver à désintéresser, dans toute la mesure que l'équité commandera, les rentiers menacés de perdre, dans le sinistre de la *Rente viagère*, le fruit de leurs économies.

Je vous prie, Monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à M. le syndic de la *Rente viagère de Paris*, qui aura à se mettre en rapport avec votre Commission.

Je demande en terminant, Monsieur le président, que l'enquête que j'ai sollicitée soit aussi approfondie que possible. J'ai refusé jusqu'à présent de répondre aux allégations les plus erronées, aux attaques les plus violentes, aux accusations les plus odieuses ; mais je veux la lumière la plus complète.

Recevez, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Signé : LANQUEST.

Le passif de la *Rente viagère* s'élevait à 15 millions : des privilèges hypothécaires garantissaient 9 millions, et 6 millions formaient les dettes chirographaires.

L'actif afférent à ces dettes se composait de divers éléments dont la réalisation pouvait donner au syndic de la faillite environ 2 300 000 francs. Avec le 3 700 000 francs donnés par M° Lanquest, ce passif se trouve intégralement couvert, et les 15 millions de la *Rente viagère* sont ainsi reconstitués. On ne peut qu'applaudir à un tel résultat et en féliciter tous ceux qui ont été mêlés à ces négociations.

Les victimes les plus intéressantes de la famille Humbert, celles qui avaient mis dans cette Compagnie d'assurances viagères leur modeste pécule, avec le seul espoir de trouver dans ce placement viager la sécurité de leur vieillesse, toutes ces victimes-là sont sauvées.

A TRAVERS LA PRESSE

Après trois ans

De la *République* :

M. Waldeck-Rousseau s'en va. M. Waldeck-Rousseau est parti.

Le savant praticien s'est décerné en nous quittant un satisfecit que publie l'*Officiel*.

— La République, dit-il en substance, était en pitoyable état lorsque vous m'avez appelé à son chevet ; je vous la rends en parfaite santé. Bonsoir, messieurs.

Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. Il nous semble, à nous, que la République se portait mieux il y a trois ans qu'aujourd'hui. Son mal était tout de surface ; elle n'a jamais couru un danger sérieux ; les médecins avaient seuls intérêt à faire croire qu'elle était menacée pour expliquer leur présence prolongée. Maintenant, les organes essentiels à la vie de la nation sont atteints ; la caisse est bonne, mais elle sonne creux ; tout le système économique est affaibli jusqu'à l'épuisement... Pour guérir la République d'une légère maladie de peau, ils ont empoisonné l'économie générale.

On verra bien ; on verra dans quelques mois. Il ne faut pas se louer d'un traitement avant d'en avoir senti tous les effets. Franchement, nous avons de plus sérieuses inquiétudes aujourd'hui qu'il y a trois années.

Une lettre du duc d'Orléans

Le *Soleil* publie la lettre suivante que le duc d'Orléans vient d'adresser aux présidents des Comités royalistes :

Gênes, le 26 mai 1902.

Mon cher président,

J'ai suivi, avec le plus grand soin, l'action de mes amis au cours de la récente campagne électorale.

J'aime à constater que, dans la plupart des circonscriptions, les royalistes, guidés par les chefs qui sont investis de ma confiance et de la leur, se sont fidèlement conformés à mes instructions. Partout où une candidature royaliste n'était pas posée, ils ont pris une part souvent prépondérante, à la lutte contre le candidat officiel ; pas un député de l'opposition n'entre au Parlement sans leur appui.

Mais, malgré les louables efforts de la minorité, la nouvelle Chambre ne peut que continuer l'œuvre de désagrégation nationale qui est le propre du régime républicain. Pour éviter la décadence fatale et reprendre sa marche ascendante à travers les évolutions des États, la France doit se conformer aux lois de l'histoire et de la raison, et rentrer dans la tradition monarchique.

Quel que soit l'événement d'où la Restauration pourra sortir, le succès ne sera possible que le jour où cette idée sera comprise et où se sera évanouie la persistante illusion de ceux qui croient encore à l'amélioration possible de la République.

Je vous invite donc à reprendre dès aujourd'hui l'œuvre de propagande et d'affirmation royalistes qui doit faire l'objet de vos constantes préoccupations.

Malgré le douloureux éloignement que m'impose l'exil, je m'associe à vos efforts, résolu à ne rien négliger pour les seconder. Quand on dit que le duc d'Orléans ne veut pas régner, on me fait la plus douloureuse des injures, et je saurai la relever en montrant par mes actes que le but de ma vie est de restaurer le trône de France avec l'aide de Dieu et le concours de tous les bons Français. C'est mon devoir envers ma patrie ! je n'y faillirai pas.

Mon bureau politique, qui est en communication permanente avec moi et qui vous a déjà transmis mes instructions touchant votre organisation départementale, sera toujours à même de vous guider dans les détails d'exécution de ce programme. Je compte sur votre dévouement pour le remplir, et par avance je vous remercie.

Votre affectionné,

PHILIPPE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Hier a eu lieu, à 4 heures de l'après-midi, dans la salle des conférences de l'Institut catholique, l'assemblée générale annuelle de la Société bibliographique et des publications populaires, sous la présidence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Le président de la Société, M. le marquis de Beaucourt, après avoir, avec un légitime orgueil, donné la glorieuse liste des prélats qui, depuis 1874, ont précédé Mgr Rumeau à la présidence de l'assemblée générale, a présenté le tableau des travaux auxquels la Société s'est livrée au cours de l'exercice écoulé. Il a parlé des œuvres déjà connues de nos abonnés, des publications faites, dans l'intérêt de la religion, sous les auspices de la Société, des bibliothèques circulantes mises par elle à la disposition des hommes d'œuvres, et des bibliothèques cantonales qui vont être organisées dans l'intérêt des prêtres studieux.

Après l'exposé, présenté par M. le comte de Luçay, des résultats financiers de l'administration de l'année 1901, Mgr Rumeau a pris la parole.

L'éloquent prélat a rappelé les progrès qui ont amené à la maturité dont elle jouit maintenant, une Société fondée, il y a trente-deux ans, par un groupe d'hommes d'étude et de bonne volonté, dans le but d'encourager les efforts des écrivains catholiques et de contribuer, par la presse, à la propagation de la vérité : Ç'a été une heureuse et féconde pensée que celle de mettre au service du christianisme la puissance de l'association. Celle-ci n'additionne pas les forces individuelles, elle les multiplie. Passant en revue les œuvres entreprises par cette réunion de savants et d'hommes charitables, Mgr d'Angers a félicité les administrateurs de la Société bibliographique d'avoir compris dans leur programme l'organisation de bibliothèques cantonales destinées au clergé. Le travail intellectuel n'est-il pas pour celui-ci la plus efficace préparation à son ministère, le plus salutaire emploi de ses loisirs ?

L'orateur salue du titre d'apôtres les membres de la Société bibliographique. Apôtres, ils le sont à des titres différents, mais aussi complètement que les ecclésiastiques eux-mêmes. En ce temps où l'action du prêtre est entravée par une persécution incessante, n'est-il pas indispensable que des laïques participent, eux aussi, à la propagande religieuse ?

Puis, dans une chaleureuse péroraison, l'éminent évêque proclame la nécessité de l'accord entre la foi et la science. L'une et l'autre sont, en effet, au service de la vérité, et lui doivent une égale obéissance.

Une nombreuse assistance, dans laquelle étaient représentés le monde des œuvres et celui de la presse catholique, avait répondu à l'appel des organisateurs, et les orateurs ont pu juger, par les applaudissements répétés qui ont salué leur parole, à quel point ils étaient en communion d'idées avec leur auditoire.

LES TRADES-UNIONS ANGLAISES

D'après les récentes publications officielles anglaises, le nombre des trades-unionistes, c'est-à-dire des syndiqués, atteignait, outre-Manche, au 1er janvier 1901, 1 905 000. Il avait progressé de 105 000 depuis le 1er janvier 1900. Dans le total général, les femmes étaient comprises pour 122 000, l'industrie textile à elle seule fournissant un effectif de 106 000.

Le revenu des trades-unions a dépassé 50 millions de francs en 1901 et le capital qu'elles possèdent en dehors de leurs ressources annuelles excède 100 millions de francs. Nous sommes loin, comme on voit, des chiffres qu'on pourrait citer pour notre pays.

La moyenne des cotisations est d'ailleurs énorme, atteignant 38 fr. 65 ; dans certaines Unions, le taux normal monte jusqu'à 80 francs.

Les grèves, *à elles seules*, ont coûté 8 millions 800 000 francs aux trades-unionistes, ceux du bâtiment ayant supporté près de la moitié de cette dépense ; 6 874 000 francs ont été consacrés à des secours aux affiliés sans travail. Les allocations pour maladies et les retraites absorbent également de fortes sommes. Les retraites, [illegible], varient de 2 fr. 50 à 10 francs par semaine.

Au-dessus des Unions se trouvent les Fédérations de métiers particulièrement puissantes dans la métallurgie et les constructeurs de machines.

Feuilleton de LA CROIX du 6 juin 1902 — 11 —

MÈRE FRANÇAISE

ESPIONNAGE ET TRAHISON

(Suite)

— Tous les moyens sont bons quand il s'agit de la gloire de la patrie allemande !

Il fallait crocheter.

Il tira de sa poche un trousseau de clés et en essaya cinq ou six ; la sixième ouvrit.

Le secrétaire était vide.

— Malédiction ! gronda le voleur. C'était bien la peine !

Il referma le meuble avec précaution et, remissant son trousseau, il sortit à pas de loup. Revenu chez lui, il se jeta dans un fauteuil, alluma un cigare et resta longtemps à combiner des plans impossibles.

— Ma foi, pensait-il, je ne sais plus comment m'y prendre. Aussi, pourquoi cet imbécile a-t-il emporté les papiers ? Maintenant, que deviendrai-je ?... Ils attendent là-bas, à Berlin..... S'ils ne voient rien venir, ils sont dans le cas de se fâcher..... Et me voilà bien, moi !... Au lieu de ce que je pensais..... les reproches, le déshonneur, les menaces, la destitution..... Ma mère elle-même me regardera de haut..... me dira qu'elle s'est trompée sur mon compte, que je suis un sot, et c'est Hermann qui sera désormais le préféré, le chéri, l'adoré..... Or, Dieu sait si Hermann est idiot, lui, sa femme et toute sa nichée ! Voilà du propre !.... Et j'attendais un jour que l'ambassade [illegible].

Il en était là de ses réflexions mélancoliques, quand il entendit gratter à sa porte. Il se leva surpris et alla ouvrir.

Il se trouva en face de son beau-père qui était livide.

— Qu'est-ce qu'il y a encore ? dit-il rudement.

— Excusez-moi, mon cher, vous êtes une suprême ressource dans les grandes occasions, vous le savez.

— Comment ! vous avez encore remporté une « culotte » ?

— Pas au baccara, non.

— Où ? Quoi ?

— Sur le turf ! Perdu aux courses !

— Eh bien ! Et mes renseignements ?

— Bons ! mais je ne les ai pas suivis. J'ai eu la sottise d'écouter un ami et..... ce soir, aux Tuileries, on m'a apporté la nouvelle que.....

— Bon ! Combien ?

Perdu vingt mille.

— Asseyez-vous donc là. Ou plutôt, non ; tenez, allons chez vous ; ma femme est un peu souffrante, là, à côté.

Ils continuèrent leur conversation en bas :

— Mon Dieu ! dit Otto, je puis vous avancer cette somme, quoique je ne sois pas très en fonds pour le moment. Ne recommencez pas, au moins !

— Il n'y a pas de danger !

— Serment d'ivrogne, hein ?

— Il n'y a pas de danger, vous dis-je.

— Dites donc, comte, vous avez mieux à faire, voyez-vous, vous êtes un travailleur, vous, cela devrait vous suffire.

— Moi, un travailleur ?

— Parbleu ! l'autre jour encore, je vous ai trouvé paperassant, paperassant.....

— Oh ! ça ! Ce n'était rien. Je collectionnais.....

— Ah ! mais, c'est que vous y allez avec un entrain !

— Je crois bien ; c'étaient les papiers de l'empereur. Sa Majesté me les redemandait. C'était un dépôt, vous comprenez.....

— Vous m'intéressez. Un dépôt de quoi ?

— Curieux ! Qu'est-ce que ça peut vous faire ?

— Rien, n'en parlons plus. Gardez vos secrets, allez, mon cher beau-père ; ça m'apprendra à garder mon argent.

— Allons ! voyons, ne vous fâchez pas, fit le comte alarmé ; si ça vous amuse, je puis vous dire un mot de ces paperasses. Par exemple, c'est entre nous, en famille, n'est-ce pas ? Il s'agit précisément de votre pays et de votre gouvernement.

— Bah !

— Comme je vous le dis. Il y a d'abord là-dedans la correspondance du général Ducrot avec Frossard. Ducrot, qui commande à Strasbourg, étudie de près cette place et les places environnantes. Il a présenté un travail d'ensemble pour mettre les fortifications en état, au point de vue des exigences nouvelles de l'art militaire. Si vous saviez le *tolle* qui s'est élevé contre lui et comme on le traite ! Mais Ducrot continue son chemin ; il veut que l'armée française soit égale à l'armée prussienne, comme effectif, comme organisation et comme mobilisation. Il examine à fond la région qui lui a été confiée ; il a parcouru les Vosges ; il fait exécuter des reconnaissances sur les bords du Rhin ; il a étudié le passage possible du fleuve, visité incognito Mayence, Landau, Rastadt, Carlsruhe et la Forêt-Noire. Il s'est mis au courant de tout ce qui se fait en Allemagne.

— Oh ! nous ne cachons rien, nous !

— Je ne dis pas le contraire. Mais pour le commandant de Strasbourg, on l'appelle « prophète de malheur ». Figurez-vous que l'année dernière il a mené l'empereur sur les hauteurs de Schiltigheim — j'étais là, moi, — et il lui a montré l'endroit d'où l'ennemi pourrait foudroyer Strasbourg ; on lui a dit qu'il exagérait, et Frossard lui a écrit que Strasbourg « n'a pas de hauteurs dangereuses sur son pourtour » ; il ajoutait que si les projectiles ennemis allumaient quelques incendies, on les éteindrait ; que l'eau et les pompiers ne manqueraient pas ! Enfin Ducrot a demandé qu'on créât un fort à Schiltigheim et une tête de pont à Kehl. Le général directeur des fortifications — toujours Frossard — lui a répondu : « La place de Strasbourg doit être abandonnée à ses propres forces ; en conséquence, des forts extérieurs seraient pour elle un embarras et une difficulté. » C'est trouvé, hein ?

— Absolument. Mais il a raison, au fond le directeur des fortifications.

— Oh ! moi, je ne suis pas soldat, ni vous non plus, du reste. Et patati, patata, on demande encore de Strasbourg la création d'un vaste camp retranché vers Nancy et Frouard, et que sais-je ? Je le trouve encombrant, ce Ducrot. Aussi le ministre de la Guerre lui a-t-il défendu d'envoyer ses officiers à l'étranger. Une autre fois le général Castelnau a essayé de l'appeler à Bourges ; le maréchal Bazaine l'a prié de modérer ses expériences d'artillerie, et le maréchal Niel l'a invité de cesser des manœuvres qui pourraient endommager les belles forêts d'Alsace. On finira par l'amener à se retirer. A vous de jouer.

— Tiens ! ce ne sera que justice.

— Alors, je vous ai intéressé ?

— Oh ! je savais pas mal de choses que vous m'avez dites, vous concevez.

— Vous savez, si ça vous intéresse tant que cela, ces histoires, j'en ai d'autres.

— Bien. Merci. A un de ces jours ! A propos, je ne suis pas en fonds, aujourd'hui, vous ai-je dit ; mais ce n'est que transitoire. Ne vous gênez pas avec moi, beau-père, ne vous gênez pas. Ma bourse est là voisine.

— Merci !

Ils se souhaitèrent le bonsoir.

Le comte de Larmentane, plutôt faible et inconscient, ne soupçonnait pas, bien entendu, le but de son gendre ; il croyait à une simple curiosité de diplomate et se leurrait du mot tant répété à cette époque et qui fit souhaiter à tant de gens la défaite de l'Autriche : « La Prusse est un pays ami ! »

Quant à Otto, il regrettait de s'être marié, à présent. C'était si facile avec le chambellan sans cela ! Comme il l'avait fait causer ! Comme l'autre s'était livré du premier coup ! Ah ! bien ! il lui dirait tout ce qu'il désirait ; il le tenait désormais. Allons ! il allait demander des fonds à l'ambassade et ils seraient joliment bien placés sous forme de prêt !.... Et son avenir était assuré maintenant. La roue de la fortune avait tourné. Oh ! chère maman de Kœnigstein, si tu savais tout cela, tu ne te posséderais pas de joie !....

Otto, les jours suivants, vit souvent son beau-père et, grâce au *Sésame ouvre-toi !* le secrétaire mystérieux n'eut bientôt plus de mystères.

L'Allemand recevait souvent des compatriotes et s'entretenait avec eux pendant de longues heures.

Un jour, il annonça à sa femme qu'il attendait le lendemain son collègue de l'ambassade, le comte Ditlewitz et les lieutenants-généraux Wirlich et Redel, nouvellement arrivés de Berlin. Ils viendraient à midi et ils déjeuneraient.

Lucie, depuis quelque temps, était fort intriguée par les allées et venues de ces Allemands dans l'hôtel ; elle conçut aussitôt un plan qu'elle mit à exécution.

Pendant le repas, elle dit :

— J'irai cette après-midi, avec ma mère, au *Petit Saint-Thomas*.

Elle savait sa mère indisposée.

Après le déjeuner, pour la forme, elle alla néanmoins lui demander si elle sortirait ; comme la comtesse s'excusait, elle remonta et alla s'installer dans sa chambre à coucher, sous prétexte d'écrire.

Nous avons dit que cette pièce était voisine du cabinet d'Otto. Or, en ce moment, le secrétaire d'ambassade était en conversation fort animée avec ses amis. Lucie s'assura que les portes étaient fermées intérieurement, puis elle tira la portière et colla son oreille à la porte.

Elle entendait parfaitement.

Le général Wirlich lisait une sorte de mémoire :

1° Les généraux français sont très habiles à manier leurs divisions ou brigades dans les opérations d'ensemble, mais ignorent l'art de les fractionner en avant-garde, reconnaissances, etc. ;

2° L'infanterie française combattra généralement sur deux lignes : la première en ordre dispersé, la deuxième en ordre serré ;

3° La cavalerie française ne songera jamais à charger l'infanterie adverse. Elle n'est ni mobile ni manœuvrière ;

4° L'artillerie française est très supérieure à celle des Allemands, au point de vue des manœuvres, mais elle lui est très inférieure comme nombre et comme matériel. Les mitrailleuses sont excellentes jusqu'à quinze cents mètres ;

(*A suivre.*)

CHARLES DE VITIS.